

Arbre de décision :

Sélection d'un soutien pour prévenir le travail des enfants et y remédier dans un SSRTE

Qu'est-ce que cet outil ?

Les Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) permettent d'identifier les enfants astreints ou à risque de travail des enfants ou subissant d'autres violations de leurs droits. Une fois identifiés, l'étape suivante consiste à fournir un soutien sur mesure.

Comment fonctionne-t-il ?

L'outil se compose de schémas logiques simples qui guident la prise de décision et aident à planifier les activités de prévention et de remédiation.

Comment l'outil a-t-il été développé ?

L'outil s'appuie sur les bonnes pratiques existantes en matière de protection de l'enfance, sur la connaissance des causes profondes du travail des enfants, ainsi que sur l'expérience opérationnelle d'ICI en matière de mise en œuvre de SSRTE.

Comment utiliser l'outil ?

Cet outil peut être utilisé de deux manières **pour soutenir la planification de la remédiation**, en utilisant les organigrammes pour identifier le soutien adéquat à apporter aux enfants, leurs familles et leurs communautés.

Comment sélectionner le soutien à apporter aux enfants ?

Dans le cadre de la sélection des activités de soutien, il convient d'envisager :

- ✓ **L'organisation de plusieurs activités de soutien.** Il est rare qu'une seule activité suffise à lutter contre le travail des enfants. Il faut donc planifier un ensemble d'interventions qui traitent les différentes causes profondes chez chaque enfant et chaque ménage.
- ✓ **Une combinaison d'activités à différents niveaux.** Le développement d'un enfant dépend avant tout de son environnement immédiat. Il convient de combiner, de manière équilibrée, des activités de soutien qui ciblent l'enfant (p. ex. des classes passerelles), le ménage (p. ex. une formation aux compétences parentales) et la communauté (p. ex. la création de groupes de services communautaires) pour répondre à l'ensemble des besoins.
- ✓ **D'inclure une sensibilisation.** La sensibilisation est l'une des manières les plus efficaces de lutter contre le travail des enfants. Tout soutien matériel doit s'accompagner d'une sensibilisation pour aider à changer les points de vue.
- ✓ **De tenir compte de la faisabilité et de la mise à l'échelle.** Il faut évaluer le degré de facilité d'une mise en place future d'une activité à une plus grande échelle. Certaines activités conviennent très bien à des petits groupes (p. ex. formation professionnelle), tandis que d'autres peuvent profiter à des catégories plus larges d'enfants (p. ex. kits scolaires pour tous les enfants d'un certain niveau scolaire).
- ✓ **D'éviter tout préjudice involontaire.** Il est essentiel d'éviter les interventions pouvant causer des préjudices ou avoir des effets secondaires négatifs sur les enfants, les ménages et les communautés..

Example

Child characteristics

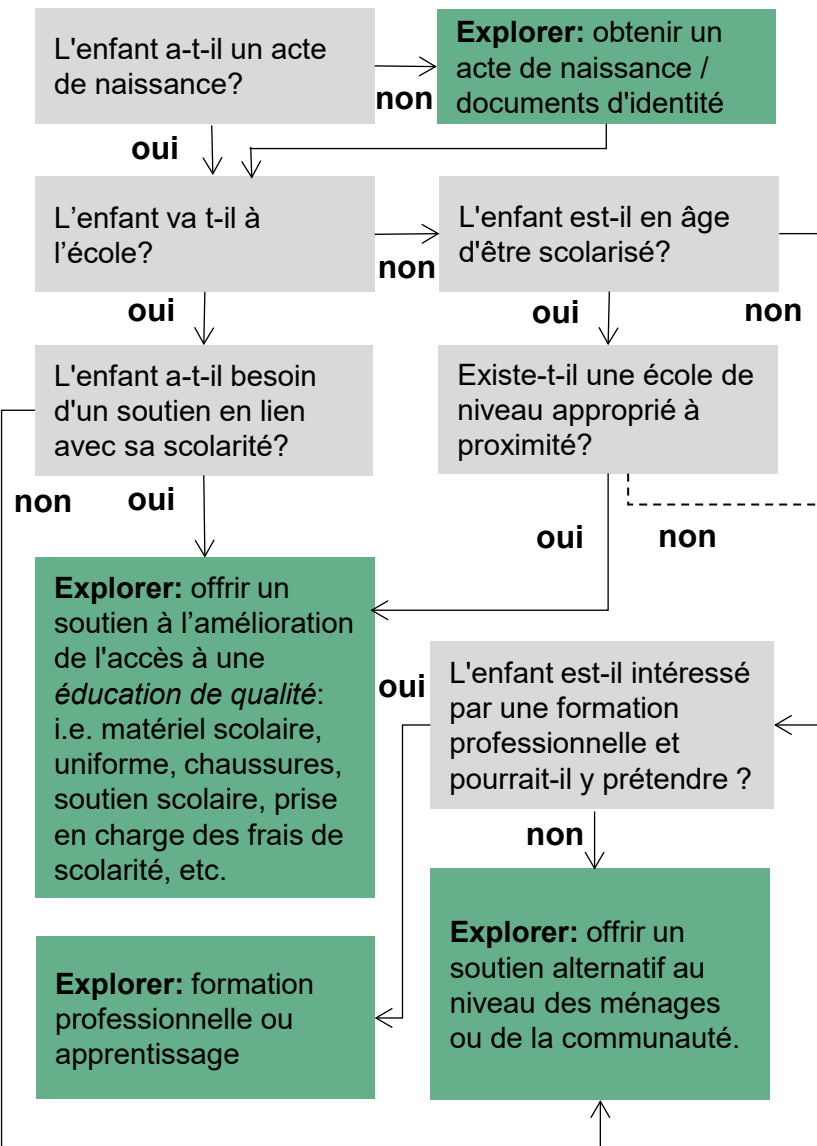
A 9-year-old girl who is in child labour and out of school

Support package

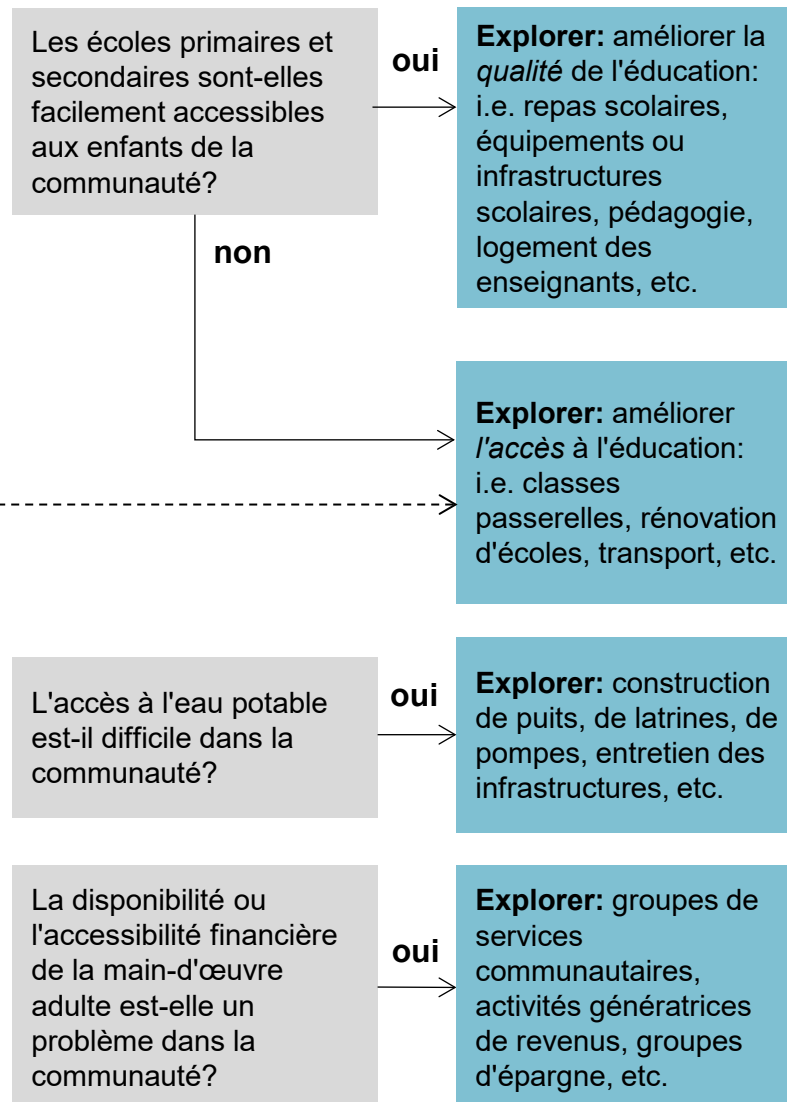
- Bridging class
- Birth certificate (if needed)
- Ongoing guidance and awareness-raising to the household
- Parenting skills training
- Adult labour group (Community service group)

Comment sélectionner le soutien à apporter aux enfants ?

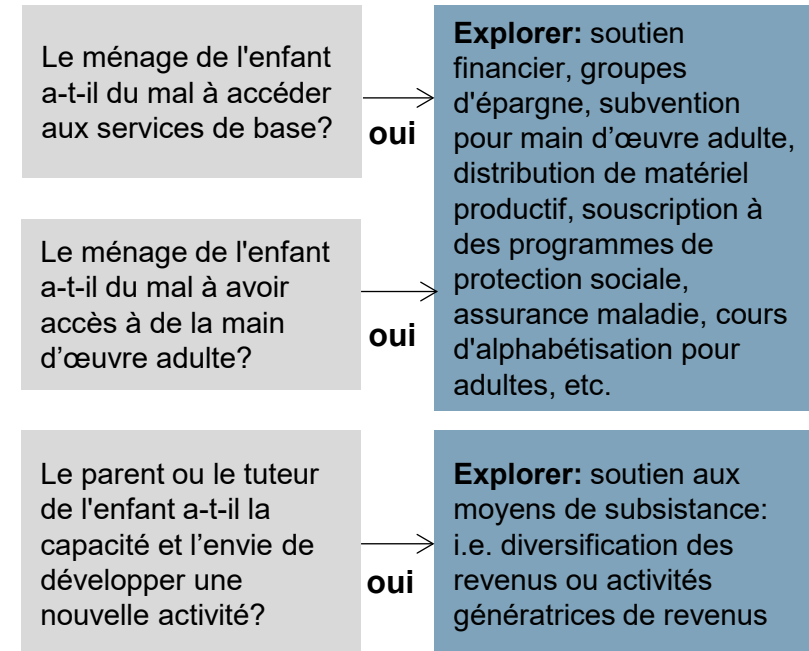
Soutien à l'enfant



Soutien à la communauté



Soutien au ménage



- Tenir compte des **préférences de l'enfant** et du **ménage**.
- Lier le soutien fourni à **la situation de l'enfant** et celle du **ménage**.
- Les interventions communautaires nécessitent souvent plus de temps: **envisager d'attendre** de voir si de nombreux enfants sont confrontés au même problème avant d'agir.
- Penser à **combiner les options de remédiation** aux trois niveaux: enfant, ménage et communauté.
- Lorsque c'est possible, **faire le lien** entre les actions de remédiation, les plans d'action communautaires et les autres programmes existants.

Considérations complémentaires

Comment savoir si la remédiation a été efficace?

Apporter un soutien à un enfant ou à sa famille ne signifie **pas** automatiquement que sa situation s'améliore, ou qu'il n'est plus impliqué ni à risque de travail des enfants.

Il faut souvent du temps pour que l'aide apportée porte ses fruits. Les enfants et leurs familles peuvent avoir besoin d'un soutien à différents niveaux (enfant, ménage et communauté) pour que leur situation s'améliore. Les enfants peuvent être astreints au travail des enfants et en sortir au fil du temps.

C'est pourquoi il est important d'effectuer des **visites régulières et répétées** pour suivre les enfants.

Les enfants qui ont besoin d'un SOUTIEN PRIORITAIRE... (i.e. les enfants qui travaillent)

- doivent recevoir des visites de suivi **tous les 6 mois**
- doivent être visités jusqu'à ce que **l'enfant ne travaille plus pendant 2 visites consécutives** (à au moins 3 mois d'intervalle)

Les enfants identifiés comme ayant besoin d'un SOUTIEN... (i.e. à risque de travail des enfants)

- doivent bénéficier de visites de suivi au moins **tous les 12 mois**

Tous les enfants doivent être suivis tous les 1 à 2 ans (soit par des visites, soit en utilisant un modèle de risque au niveau du ménage basé sur des informations à jour), quel que soit le statut de travail des enfants, jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 18 ans ou qu'il quitte la communauté.

Comment mesurer les résultats d'un SSRTE?

L'un des principaux objectifs d'un SSRTE est de **protéger les enfants** et leurs droits, y compris le droit d'être protégé de tout travail qui nuit à leur développement physique et mental.

Tous les systèmes devraient rendre compte régulièrement des indicateurs relatifs aux critères de base pour les SSRTE.

Cela inclut l'indicateur de résultat suivant :

- **Pourcentage d'enfants couverts auparavant identifiés en situation de travail des enfants ayant reçu au moins deux visites de suivi au cours des 12 derniers mois, chaque visite à un intervalle de trois à six mois, qui n'étaient pas en situation de travail des enfants lors de deux visites consécutives**

Ce pourcentage est calculé comme suit: le nombre d'enfants identifiés en travail des enfants qui déclarent ne plus être impliqués dans le travail des enfants **lors des 2 dernières visites**, divisé par le nombre d'enfants identifiés en travail des enfants et ayant bénéficié d'au moins 2 **visites de suivi**.

Que prendre en compte lors du référencement d'un enfant?

Le soutien peut être apporté aux enfants et à leur famille soit directement, soit par un référencement vers des acteurs et des services existants. Il peut s'agir d'acteurs des secteurs public et privé, d'ONG et de groupes communautaires.

La remédiation par référencement peut contribuer à renforcer les services locaux et à promouvoir le partage d'informations. Mais n'oubliez pas que la planification et la mise en œuvre de cette option nécessitent du temps et des ressources financières et logistiques.

Checklist pour la remédiation par référencement:

- ✓ **S'appuyer sur la carte des services et des acteurs existants** dans la région et vérifier auprès de chacun d'eux quel type d'aide ils peuvent apporter, et leurs critères.
- ✓ **Vérifier leur capacité à fournir une assistance** – ont-ils besoin d'un appui financier ou logistique pour assister l'enfant ou la famille qui leur est référé?
- ✓ **Prévoir un budget** car il n'est peut-être pas possible pour d'autres acteurs de fournir une assistance sans recevoir eux-mêmes un soutien.
- ✓ **Enregistrer dans le système tous les enfants** référés vers les services locaux, y compris la date de référencement.
- ✓ **Assurer le suivi de tous les enfants référés** vers les services locaux, afin de vérifier s'ils ont reçu le soutien nécessaire, de suivre l'évolution de leur situation et d'identifier d'autres besoins de soutien.